



Bancobu
Bank

Une tradition de bien faire

Depuis 1960

N°16 | Décembre 2022
Newsletter



84,
Chaussée
Prince Louis Rwagasore
B.P. 990 Bujumbura-Burundi
Tél. : +257 22 20 65 00
Fax +257 22 22 10 18
E-mail : newsletter@bancobu.com
Swift : BC BU BI BI
www.bancobu.com

BANCOBU,
Nouvelles méthodes
de travail, nouveaux
comportements pour booster
« **L’Innovation, la Productivité
et la Rentabilité** »,
telle est la ligne éditoriale
de la Newsletter retenue
par le Management
de la Banque



PAGE 2 EDITORIAL

LES PRINCIPES ORGANISATIONNELS
FONDAMENTAUX DE LA BANQUE

PAGE 7 DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL
ET DIGITALISATION

A LA DÉCOUVERTE DE CHACUN DES
CERTIFICATS DÉCROCHÉS PAR LA
BANCOBU

Chef de la Rédaction
Joseph NTIBANTUNGANYA

**Développement des RH
et Infrastructures**
Aimable NKURUNZIZA
et Divine GAKIMA

PAGE 9 DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU
ET INCLUSION FINANCIÈRE

ANNÉE 2022 : EXTENSION
DU RÉSEAU D’AGENCES ET
GUICHETS DE LA BANCOBU

PAGE 12 ACTUALITE

RALLYE INTERNATIONAL DE NGOZI

**Développement Commercial
et Digitalisation**
Alain José CIZA, Nelly KAZE,
Ghyslaine ARAKAZA
et Fredette MUNEZERO

**Développement du Réseau
et Inclusion Financière**
Magnifique NIYONKURU,
Augustin NDIKURIYO
et Eric NIZIGIYIMANA

EDITORIAL

Par Joseph NTIBANTUNGANYA

LES PRINCIPES ORGANISATIONNELS FONDAMENTAUX DE LA BANQUE A TRAVERS SA VISION SONT : ECOUTE-INTÉGRITÉ-EXCELLENCE (suite)

Comme nous l'avons déjà signalé dans le précédent numéro, l'objectif général de notre démarche est de promouvoir la prise de conscience par le staff des valeurs de l'entreprise et nous revenons dans ce numéro sur « l'Excellence ».

« Privilégier l'action – rester à l'écoute du client – favoriser l'autonomie et l'innovation – asseoir la productivité – se mobiliser autour de valeurs-clés » tels doivent être les objectifs du staff de la BANCObU pour garder la place de leader dans le secteur.

Aussi, la Banque doit être le lieu de l'insatisfaction permanente, de la quête de qualité totale, de « zéro défaut » et de la demande de « se dépasser ». Les collaborateurs, doivent s'abandonner à la pente irrésistible de la performance, inlassables à courir, à concourir, à améliorer, à conquérir pour la plus grande gloire de la Banque qui est d'**exceller** encore et toujours. Heureux d'être ce qu'ils sont - les **excellents** - les collaborateurs doivent savoir que celui qui gagne est le meilleur et qu'ils doivent garder le rythme, au mieux accélérer pour rester performant en tout.

Les **excellents** sont les virtuoses de la compétition dont l'objet est d'arriver toujours premier. Ainsi, les collaborateurs doivent s'imprégner de la relation entre la réussite et l'**excellence** dans ce monde qui ne tolère plus l'improvisation et l'approximation ; dans cette société qui ne veut connaître que l'**excellence** et n'a que faire des perdants.

Bien plus, la concurrence nous presse de surseoir à la réalisation des travaux qui pourraient nous détourner des tâches immédiates et imminentes que nous impose l'urgence de courir vite, et de plus en plus vite pour rester **excellent**, pour rester premier. L'**excellence** a à cœur le principe de toujours « *voir grand* » et « *avoir de grands desseins* » !

Les besoins aspirationnels de la vie professionnelle des collaborateurs concourent à l'**excellence** d'autant plus que la fierté d'appartenir à la plus grande Banque reste un moteur pour adhérer aux valeurs de cette dernière, à ses initiatives et d'avancer vers la performance globale.



Ce sentiment d'appartenance ; ce lien d'affection entre la Banque et les collaborateurs se construit grâce au partage de la vision, des valeurs et des mêmes objectifs communs entre l'équipe dirigeante et tous les collaborateurs et par une communication interne solide.

EDITORIAL

Par Joseph NTIBANTUNGANYA

C'est à cet exercice que le management de la Banque se livre depuis un certain temps et le Newsletter est l'un de canaux qu'il utilise.

« Qui veut le bien veut le mieux » ; « living our values every day : Vision, Intégrité, Excellence »



Dans la poursuite de la publication du code d'éthique et de déontologie nous proposons cette fois un extrait dudit code sur les règles de bonne conduite

REGLES DE BONNE CONDUITE

COMPORTEMENT GÉNÉRAL

Les membres du personnel de BANCOBU sont tenus d'observer une attitude et une conduite respectables et de s'abstenir de tout comportement de nature à nuire au prestige et à l'honorabilité qui s'attachent à leurs fonctions. Le personnel doit faire preuve de loyauté envers son employeur, d'intégrité, d'indépendance, d'impartialité et de discrétion et respecter des normes d'éthique professionnelle élevées.

RELATIONS ENTRE LES MEMBRES DU PERSONNEL

Les membres du personnel de la BANCOBU s'obligent à observer les règles ci-après :

- Créer et entretenir, au sein des structures dont ils relèvent, de même qu'avec les autres structures de la Banque, un climat serein, un esprit de solidarité, de loyauté, de collégialité et de coopération ;
- Faire preuve d'équité, de politesse et de courtoisie dans leurs rapports avec leurs collaborateurs de travail ;
- Faire preuve d'ouverture d'esprit et de transparence envers les supérieurs hiérarchiques et les collaborateurs sur tout ce qui concerne l'accomplissement de leurs tâches et activités ;
- Tout membre du personnel ayant une relation directe ou indirecte avec l'un ou l'autre fournisseur, agent bancaire, consultant ou prestataire de service est tenu d'en faire une déclaration formelle à la Direction des Risques et Conformité ;
- S'interdire toutes formes de discrimination, notamment celles liées à la race, la nationalité, l'ethnie, le genre, l'âge, le handicap physique, la religion, les tendances et opinions politiques, les régions d'origine, les liens familiales et relations personnelles ;
- Eviter tout comportement intempestif physique, verbal à connotation sexuelle ou morale qui affecte la dignité de la personne, tout abus d'autorité ou pressions psychologiques ;
- Les membres du personnel de la BANCOBU qui désirent faire leur union de mariage entre eux doivent se convenir de celui ou celle d'entre eux qui démissionne et, s'ils ne le font pas, la Banque décide de celui ou celle qu'elle licencie pour l'intérêt de la Banque.

EDITORIAL

Par Joseph NTIBANTUNGANYA

UTILISATION ET PROTECTION DES BIENS DE LA BANCOBU

Tous les membres du personnel doivent protéger les biens de la Banque contre toute utilisation inappropriée. Ces biens comprennent notamment les encaisses, les locaux, les fournitures et le matériel, les dispositifs et installations ressources technologiques.



Les membres du personnel de la BANCOBU doivent sauvegarder et protéger les biens, équipements et installations mis à leur disposition et ne doivent pas permettre à des tiers non autorisés de les utiliser.

L'utilisation des biens et ressources de la BANCOBU, quelle que soit leur nature, n'est autorisée que dans le cadre de l'activité professionnelle des membres du personnel et conformément aux règles en vigueur.

Dans ce cadre, ils sont tenus à veiller à limiter les coûts et les dépenses supportées par la Banque.

CONFLITS D'INTÉRÊTS ET DÉLIT D'INITIÉ

Les membres du personnel de la BANCOBU doivent éviter toute situation susceptible de donner lieu à une situation de conflit d'intérêts ou à un délit d'initié.

Il y a conflit d'intérêts lorsqu'une personne a des intérêts privés ou personnels qui peuvent influencer l'exercice impartial et objectif de sa fonction. Par intérêt privé ou personnel, on entend un avantage financier ou matériel, immédiat ou potentiel pour cette personne, pour un membre de sa famille au sens large ou du cercle de ses amis et connaissances.

Si un membre du personnel se retrouve dans une situation de conflit d'intérêts ou d'une opposition entre ses intérêts patrimoniaux et ses tâches professionnelles, il doit en informer son responsable hiérarchique qui, le cas échéant, peut confier le traitement du ou des dossiers concernés à un autre membre du personnel.



EDITORIAL

Par Joseph NTIBANTUNGANYA

Tous les membres du Personnel sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute situation, même potentielle, de conflit d'intérêts et doivent garder à l'esprit que si tel est le cas, c'est toujours l'intérêt de la Banque qui doit être privilégié.

LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

La BANCOBU considère la fraude et la corruption et autres pratiques répréhensibles comme préjudiciables à sa réputation et à la réalisation de sa mission.

A ce titre, elle observe une « TOLERANCE-ZERO » face aux activités illégales et frauduleuses à travers une politique destinée à les décourager.

Il est interdit à tout membre du personnel de la BANCOBU, dans l'exercice de ses fonctions, de solliciter, d'accepter des commissions secrètes, des pots-de-vin ou autres avantages de même nature. L'acceptation ou l'offre de cadeaux ne peut être justifié que dans un « contexte d'affaire normal ».



Sont des exceptions à l'interdiction stipulée au paragraphe précédent, à condition que ne soient pas affectées l'impartialité et l'indépendance des Collaborateurs dans l'exercice de leur activité professionnelle :

1. l'acceptation de cadeaux à valeur purement symbolique conformément aux usages sociaux, tels que, par exemple, les cadeaux de Noël et autres dates festives, qui ne constituent pas l'acceptation d'avantages économiques ;



2. les objets et cadeaux publicitaires de faible valeur et les invitations qui ne dépassent pas les limites considérées comme acceptables par les usages sociaux.

Les exceptions énumérées au paragraphe précédent ne peuvent dépasser une valeur commerciale de plus de soixante-quinze mille francs burundais, cumulés sur une année lorsqu'il s'agit, directement ou indirectement, du même offrant.

LES ACTIVITÉS EXTÉRIEURES À LA BANCOBU

Avant d'accepter un emploi à l'extérieur de la BANCOBU, tout membre du personnel concerné doit s'assurer que cet emploi n'est pas de nature à créer un conflit d'intérêts. Quoi qu'il en soit, occuper ce genre d'emploi ne doit pas nuire à l'accomplissement de son emploi à la BANCOBU.

EDITORIAL

Par Joseph NTIBANTUNGANYA

Tout travail pour une autre organisation extérieure doit être déclaré et autorisé. Il doit être fait séparément du travail à la BANCOBU et ne doit pas être fait durant les heures de travail à la BANCOBU, ni avec des équipements, des biens, des informations ou des fournitures qui lui appartiennent.



L'emploi/poste extérieur ne doit pas interférer ou empêcher d'accorder le temps et les efforts nécessaires à l'accomplissement des devoirs et obligations auprès de la BANCOBU.

LES ACTIVITÉS POLITIQUES

La BANCOBU ne doit pas être associée à un courant d'idées ou à une ligne de parti politique. A ce titre, afin de préserver l'impartialité et la neutralité de la Banque, les membres de son personnel s'interdisent de s'adonner à toute activité à caractère politique pendant les heures de travail en utilisant ses locaux, ses couleurs et logo ou les autres ressources de la Banque.

ALCOOL, DROGUES ET AUTRES ABUS OU DÉPENDANCES

Les membres du personnel de la Banque, dans l'exercice de leurs fonctions, que ce soit sur un site de la Banque ou lorsqu'ils travaillent à distance, ne peuvent consommer ou être sous l'influence de l'alcool ou de la drogue. Il est, bien entendu, interdit d'avoir en sa possession des drogues illicites. Il est interdit d'adopter des comportements qui affectent le jugement ou qui diminuent le rendement (voir les directives sur l'alcool, le tabac, les drogues incluant le cannabis et les médicaments d'ordonnance).

Exceptionnellement, la consommation d'alcool est permise à l'occasion d'activités sociales organisées dans un contexte de travail avec des clients ou partenaires, ou entre collègues. Dans ce cas, il faut agir de façon raisonnable et responsable et s'assurer d'avoir en tout temps un jugement clair qui n'est pas affaibli par l'alcool. Il faut adopter un comportement professionnel, peu importe les lieux et circonstances, incluant les fêtes.



DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET DIGITALISATION

Alain José CIZA, Nelly KAZE, Ghyslaine ARAKAZA et Fredette MUNEZERO

A LA DÉCOUVERTE DE CHACUNE DES CERTIFICATIONS DÉCROCHÉES PAR LA BANCOBU PARTIE II

La Banque a été triplement certifiée ISO. Mais cette triple victoire ne pourra être sauvegardée que si le personnel connaît les tenants de chaque norme, ses fondements et ses avantages pour s'en imprégner et les perpétuer. La fois dernière nous vous avons présente la norme ISO 9001.

1. QU'EN EST-IL DE LA NORME ISO 14001?

ISO 14001:2015 spécifie les exigences relatives à un système de management environnemental pouvant être utilisé par un organisme pour améliorer sa performance environnementale.



Elle permet d'aider un organisme à obtenir les résultats escomptés de son système de management environnemental, lesquels constituent une valeur ajoutée pour l'environnement, pour l'organisme lui-même et pour les parties intéressées. En cohérence avec la politique environnementale de l'organisme, les résultats escomptés d'un système de management environnemental incluent :

- l'amélioration de la performance environnementale;
- le respect des obligations de conformité;
- la réalisation des objectifs environnementaux.

2. QU'ENTEND-ON PAR SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL?

Un système de management environnemental aide les organismes à identifier, gérer, surveiller et maîtriser leurs questions environnementales dans une perspective «holistique». La présente Norme internationale est destinée à être utilisée par les organismes souhaitant gérer leurs responsabilités environnementales d'une manière systématique qui contribue au pilier environnemental du développement durable.

3. A QUI S'ADRESSE L'ISO 14001?

ISO 14001 s'adresse aux organismes de tous types et de toutes tailles, qu'ils soient privés, sans but lucratif ou publics. Elle prévoit qu'un organisme doit envisager toutes les questions environnementales liées à ses opérations, telles que la pollution atmosphérique, la gestion de l'eau et des eaux usées, la gestion des déchets, la contamination du sol, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation, et l'utilisation efficace des ressources.



ISO 14001 inclut la nécessité de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue des systèmes et de la démarche des organismes pour aborder les questions environnementales.

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET DIGITALISATION

Alain José CIZA, Nelly KAZE, Ghyslaine ARAKAZA et Fredette MUNEZERO

4. QUELS AVANTAGES POUR MON ENTREPRISE OU MON ORGANISME?

Plusieurs raisons peuvent motiver une entreprise ou un organisme à adopter une démarche stratégique en vue d'améliorer sa performance environnementale notamment :

- Démontrer la conformité aux exigences légales et réglementaires, actuelles et futures ;
- Renforcer l'implication de la direction et l'engagement des employés ;
- Améliorer la réputation de l'entreprise et la confiance des parties prenantes au travers d'une communication stratégique ;
- Réaliser des objectifs stratégiques en prenant en compte les questions environnementales dans la gestion de l'entreprise ;
- Obtenir un avantage concurrentiel et financier grâce à l'amélioration de l'efficacité et à la réduction des coûts ;
- Favoriser une meilleure performance environnementale des fournisseurs en les intégrant dans les systèmes d'activités de l'organisme.

5. QUELLES SONT LES INNOVATIONS DE LA VERSION 2015 DE LA NORME ISO 14001

Les principales améliorations **ISO 14001:2015** sont notamment :

- L'importance accrue du management environnemental dans l'orientation stratégique de l'organisme ;
- Une plus grande implication de la Direction ;
- La mise en œuvre d'initiatives proactives pour préserver l'environnement de tout préjudice et toute dégradation, telles que l'utilisation de ressources durables et l'atténuation des effets du changement climatique ;

- L'adoption d'une perspective de cycle de vie pour veiller à ce que les aspects environnementaux soient abordés de la conception jusqu'à la fin de vie ;
- L'introduction d'une stratégie de communication axée sur les parties prenantes.



DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ET INCLUSION FINANCIÈRE

Magnifique NIYONKURU, Augustin NDIKURIYO et Eric NIZIGIYIMANA

ANNÉE 2022 : EXTENSION DU RÉSEAU D'AGENCES ET GUICHETS DE LA BANCObU

Dans sa politique de proximité, la Bancobu a continué à étendre son réseau d'exploitation durant cette année 2022 qui va bientôt se clôturer. Ainsi pour être toujours plus proches de ses clients, elle a ouvert une nouvelle Agence au centre provincial de Rutana et un Guichet à RUTEGAMA en Province MURAMVYA.

1. AGENCE RUTANA EN PROVINCE DE RUTANA

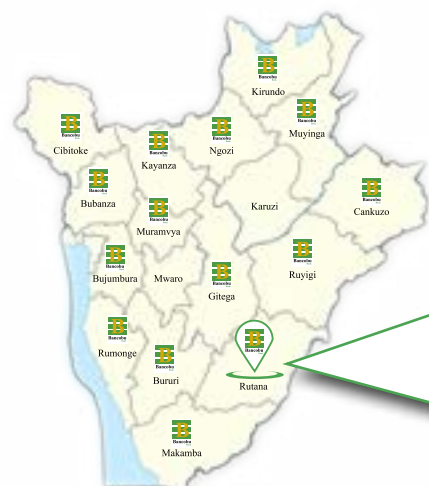


Agence Rutana



Responsable de l'Agence Rutana

LOCALISATION



L'Agence Rutana se trouve en plein centre de la province Rutana précisément au Quartier Résidentiel.

OUVERTURE OFFICIELLEMENT DE L'AGENCE LE 11/02/2022



SERVICES OFFERTS

L'Agence offre tous les services comme : Ouverture des comptes pour les particuliers, les entreprises mais également pour ceux qui veulent devenir Super agent, Agent et Marchands eNoti.

L'Agence effectue également toutes les opérations classiques bancaires comme les retraits, les versements, les transferts, les demandes de crédit, le Western Union, etc ...

INCLUSION FINANCIERE ET DIGITALISATION

Quelques réalisations de l'Agence RUTANA Depuis l'ouverture jusqu'au 30 Octobre 2022

Nombre de comptes courants	378
Nombres de Clients liés sur eNoti	125
Nombre d'Agents	255
Nombre de marchands	2

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ET INCLUSION FINANCIÈRE

Magnifique NIYONKURU, Augustin NDIKURIYO et Eric NIZIGIYIMANA

2. GUICHET RUTEGAMA

La Banque a également ouvert un nouveau guichet dans la Province Muramvya plus précisément dans la commune Rutegama.



Guichet Rutegama

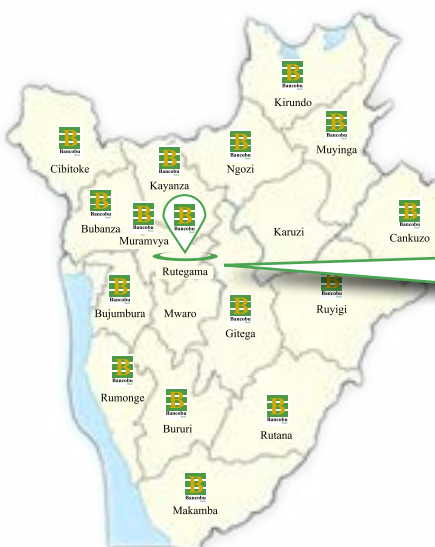


Responsable du Guichet Rutegama

Ce guichet va servir les clients de cette commune mais également les clients des communes Kiganda, Mbuye de la Province Muramvya, la commune Ndaya de la Province Mwaro et la commune Giheta de la Province de Gitega qui sont frontalières avec la commune Rutegama.



LOCALISATION



Le Guichet Rutegama se trouve dans la commune Rutegama de la Province Muramvya, sur la route Bujumbura-Gitega

OUVERTURE OFFICIELLE

Le Guichet a été ouvert officiellement le 10/08/2022

SERVICES OFFERTS

Le Guichet Rutegama offre tous les services comme : Ouverture des comptes pour les particuliers, les entreprises mais également pour ceux qui veulent devenir Agent eNoti.

Le Guichet Rutegama effectue également les opérations classiques bancaires tels que le retrait, le versement, les transferts, le Western Union, etc ...

INCLUSION FINANCIÈRE ET DIGITALISATION

Quelques réalisations du Guichet Rutegama depuis l'ouverture jusqu'au 30 Octobre 2022

Nombre de comptes courants	87
Nombre d'Agents	18

PLUS PROCHE DES CLIENTS EN 2023

Avant la fin de l'année en cours, la Banque ouvrira encore deux guichets: à Mabayi (tout près du marché moderne de la Commune Mabayi) et au centre de la ville de Bujumbura (Immeuble TBC, en face de Village Market). Ce qui portera à 58 les sites d'exploitation de la Bancobu.

PERSPECTIVES DE L'ANNÉE 2023

La Banque compte ouvrir des Agences à Rushubi et à Mwaro ainsi que le Guichet Kibimba.

ACTUALITE

Rallye International de Ngozi



Déploiement des couleurs de la BANCOBU lors du grand événement du mois de novembre : Le Rallye International de Ngozi qui s'est déroulé du 26 au 27 novembre 2022 sur les pistes de Mivo et Vyegwa.



*Joyeux Noël
Meilleurs Vœux
2023*